

Les interrogatives en ‘qui/qu’est-ce qui/que’ en ancien français et en moyen français*

Magali Rouquier**

Cet article examine la diachronie des constructions interrogatives en qu’est-ce en ancien et en moyen français. Les formes sont encore mouvantes en ancien français. Le système des formes commence sans doute à se grammaticaliser en moyen français.

This article examines the diachronic ancestors of a range of interrogative constructions involving qu’est-ce (lit. ‘What is it..’) in Old and Middle French. The forms in question were still fluid in Old French. By the Middle French stage, however, the system began to become grammaticalised.

* Je remercie Claire Blanche-Benveniste et Christiane Marchello-Nizia qui ont bien voulu relire une version antérieure de ce texte et me faire de nombreuses remarques.

** Université de Toulouse-Le Mirail, UMR 5610 du CNRS.

1. Introduction

Cet article¹ propose une description diachronique du marqueur de l'interrogation *est-ce que*. Ce marqueur de l'interrogation est propre au français. Les autres langues romanes n'utilisent pas d'équivalent de marque spécifique² de ce type.

Je me limiterai pour cette étude à la description des formes en *qui est ce*, *que est ce* en ancien français et en moyen français³ et de leur « grammaticalisation ».

En français moderne, *est-ce* est attesté dans les interrogatives sans mot Q (totales) et dans les interrogatives avec mot Q (partielles).

1.1. Interrogative totale

Dans les interrogatives sans mot Q, le marqueur de l'interrogation *est-ce que*, déjà attesté dans les interrogatives partielles en ancien français – on trouve *Qu- est ce que Phr* – devient une marque morphologique tardive de l'interrogation totale. *Est ce que* n'apparaît qu'au 16^{ème} siècle. Cette date est consensuelle : Foulet (1921, pp. 264-268) Marchello-Nizia (1997, p. 217) Fournier (1998, § 168) Buridant (2000, § 588) s'accordent sur la même période. Il y a néanmoins une petite retouche diachronique dans Marchello-Nizia (1999, p. 63) : la séquence *est ce que* daterait du 15^{ème} siècle. Ce phénomène semble concomitant à la disparition de l'inversion du sujet nominal dans les interrogatives sans mot Q⁴ et à l'attestation de l'inversion complexe dans les interrogatives avec mot Q.

La forme *est ce que* est liée selon les auteurs à l'ordre des mots : cette forme permettrait d'établir un ordre SVO similaire à celui que l'on observe dans les phrases non-interrogatives. On peut citer Marchello-Nizia (1999, p. 63)

« Il permet [le marqueur *est-ce que*] comme dans le cas précédent, d'étendre davantage encore aux structures interrogatives l'ordre désormais dominant

¹ Le corpus utilisé est constitué de la Base de Français Médiéval (BFM) élaboré par l'UMR 8503 du CNRS, de la base de données du Dictionnaire de Moyen Français (DMF) élaboré par l'INaLF et des énoncés cités par les différentes études dont nous disposons.

² Néanmoins, le portugais utilise la formule « o que é que », parallèle à la tournure française.

³ La périodisation opérée : 1100-1350 pour l'ancien français et 1350-1500 pour le moyen français correspond à une périodisation classique. Cette périodisation est celle du DMF : la « borne » initiale de la base de données est 1350, la « borne » finale, 1500.

⁴ D'après mon dépouillement sur des textes d'ancien français, cette inversion du sujet nominal dans les interrogatives sans mot Q semble majoritairement employé avec le verbe *être*.

Les interrogatives en 'qui/qu'est-ce qui/que'

SVO : en effet, c'est *est ce* qui porte l'inversion et non plus le prédicat lui-même. »

ou encore Buridant (2000, § 588) :

« (...) le développement de *est-ce que* comme marque interrogative intégrant un *ce* cataphorique atone, et qui se généralisera au XVI^{ème} siècle, permettra de maintenir l'ordre SN-SV en déclarant la modalité de la proposition à l'initiale de celle-ci, selon une tendance amenant à extraposer les morphèmes signifiant la modalité et à les dégager des relations d'incidence interne à la proposition. »

Est-ce que dans l'interrogative totale aurait pour origine les constructions en *qu'est ce que* : (Togebly 1974, § 50). Foulet (1921, p. 265) lui attribue deux origines : la forme *est-ce que* de l'interrogative totale « résulte d'une sorte de croisement entre *est ce*, forme interrogative de *c'est* et *qu'est ce que* ». Ce marqueur interrogatif permettrait de garder l'ordre SVO dominant en français.

1.2. Interrogative partielle

La séquence *est-ce* est attestée dès le 12^{ème} siècle dans les interrogatives avec mot Q.

Dans les interrogatives avec mot Q, *est-ce* est attesté à des dates différentes selon la nature du mot Q utilisé. On trouve par exemple, dès le début du 12^{ème} siècle le terme *quel* suivi de *est ce* :

Mais Hely l'apela é si li dist : « Samuel, bel fiz, quele parole est çó que Deus ad od tei parled ? (QLR1,7 ; ca. 1150)

A un autre bout de la chaîne diachronique, *quand* suivi de *est-ce* est attesté vers la fin du 16^{ème} siècle⁵ :

Mais hélas, ô Macedonne,
ô douce terre native,
Quand est-ce que te verrons,
Et qu'avec Babylonne
Toute la terre lascive
De l'Asie nous lairrons ? (J. de la Taille, Alexandre, pp. 21-22, ca. 1573 ;
source : FRANTEXT)

D'après les dépouillements effectués dans les textes d'ancien français et de moyen français, on peut proposer la chronologie suivante :

⁵ D'après les dépouillements faits sur FRANTEXT.

Quel 12^{ème} :

Mais Hely l'apela é si li dist : « Samuel, bel fiz, *quele* parole est çó que Deus ad od tei parled ? (QLR1,7 ; ca. 1150)

Lequel 13^{ème} :

« *Lequel* piet est ce que li malades demande ? » (Ménestrel 26V ; ca. 1260)

Coment 12^{ème}, mais cette attestation est sans le *ce* :

É *cument* est dunc que Adonías régne é réi se fait ? ». (QLR 3,2 ; ca. 1150)

On trouve une attestation avec *est ce que* dès le début du 15^{ème} :

Comment et par quoy *est ce que* la paine du purgatoire est plus dure que celle de ceste vie presente ? (Jean Gerson, Sermon pour la commémoration des défunts, p. 231, ca. 1400 ; source : DMF)

Pourquoi milieu 14^{ème} :

Chetif, fol des folz, pour quoy est ce
Que tu as si vilainement
Mespris q'un sergent seulement
Que j'avoie tu m'as tolu,
Ne pour quoy li as tu vendu
Le basme dont il me servoit
Et qu'a ses cous querir devoit? (Miracle d'un pape qui vendi le basme p. 366, VII, ca. 1346 ; source : DMF)

Dans cet exemple, *ce* est à la rupture du vers, on peut l'analyser comme tonique.

Ou fin 15^{ème} :

Ou esse qu'on la fait coucher ? (André de la Vigne, Le mystère de saint Martin, p. 454, ca. 1496, source : DMF)

Quand fin 16^{ème} :

Mais hélas, ô Macedonne,
ô douce terre native,
Quand est-ce que te verrons,
Et qu'avec Babylonne
Toute la terre lascive
De l'Asie nous lairrons ? (J. de la Taille, Alexandre, pp. 21-22, ca. 1573, source : FRANTEXT)

Kaiser (1980 : 69) en donne un exemple antérieur, la séquence *esse* est suivie de *être* au futur :

Les interrogatives en 'qui/qu'est-ce qui/que'

Dieu ! *quant esse que sera*

Que vous donrez a banqueter ? (Farces, éd. Cohen 37 : 298-299, 292 ; Kaiser, p. 69)

Pour *combien* suivi de *est ce*, il n'y a pas d'attestations dans le DMF, et Kaiser n'en cite aucune.

La totalité des formes renforcées du corpus de Kaiser⁶ (y compris avec *qu / que*) représente 6,9 % des occurrences des interrogatives avec mot Q de son corpus. La majorité de ces occurrences étant celle des mots *qui / que* suivis de *est ce*.

2. La valeur des constructions en "est-ce que"

Selon les grammairiens, (Foulet 1919, 1921) (Jensen 1990) les formes *qu'est ce que, qui est ce qui* ne sont pas encore grammaticalisées en ancien français, elles ont valeur d'insistance, d'emphase :

« On trouve assez souvent des formes allongées du pronom interrogatif, particulièrement quand il s'agit de *que* employé comme régime direct d'un verbe (...) Ces constructions ont une apparence toute moderne. Mais c'est une illusion. Il ne faut pas faire de *qui est ce qui, qu'est-ce que* des locutions indécomposables : le verbe *estre* y retient toute sa force, et le tour exprime toujours indignation, admiration, curiosité vive, etc.(...) (Foulet 1919, § 267)

« The compound interrogative forms *qui est ce qui ; qu'est ce qui ; qu'est ce que*, etc., exist already in the medieval language, where they are used with their emphatic value still intact, making such emotions as surprise, admiration... They had not yet become grammatical tools. » (Jensen, § 486)

Moignet (1973, p. 172) donne la même analyse :

« Les périphrases en question se développent surtout à partir du début du XIII^e siècle. Elles marquent généralement une insistance. »

101

Analyse de Foulet (1921)

La forme renforcée :

qui est ce, diex, qui m'aparole ? (Renart IV, 233, Foulet 1921, p. 253)

est traduite par Foulet « Grands dieux, quel peut bien être l'individu qui m'adresse la parole ? » Dans ces formes renforcées, *ce* « ne peut pas être l'enclitique qu'il est aujourd'hui : il est même probable que ce petit mot porte ici l'accent tonique du groupe « qui est ce » (p. 253). Foulet (p. 259) dégage

⁶ Le corpus de Kaiser est constitué de Farces dans la période 1450-1500. Il s'agit en fait, d'une synchronie.

trois causes de changement qui font passer la formule d'un usage emphatique à un usage « abstrait ». Il y a « l'usure de la locution » qui amènerait une soudure des composants de *qui est-ce que*, soudure comparable à celle observée dans *quoi que > quoique*. La valeur phonétique de *ce* évolue et de tonique, il devient atone et enclitique. Une autre cause serait « la ruine de la déclinaison » (p. 261 sqq.) qui amène l'ordre canonique sujet verbe dans la phrase française afin d'éviter un ordre trop libre vecteur d'ambiguïtés. L'usage de *qu'est-ce qui* permettrait donc, selon Foulet, de garder cet ordre sujet verbe dans l'interrogative. C'est ainsi que dans *qu'est-ce que je fais*, le sujet pronominal précède toujours le verbe.

Analyse de De Boer (1926)

Pour De Boer, la cause principale du changement réside dans le système rythmique et accentuel du français. La phrase française a un « rythme fortement ascendant » et « la place initiale d'une phrase est faible » (p. 319). La forme renforcée (renforçante selon De Boer) *qui est-ce qui* se grammaticalise en français afin de pallier l'insuffisance de l'accent initial sur le terme interrogatif, insuffisance accentuelle due au rythme ascendant de la phrase :

« Enfin nous avons cru constater que la cause essentielle de la formation et de la « grammaticalisation » des formules interrogatives du français doit être cherchée dans l'accentuation finale spéciale du français, rythme qui, d'un côté, invite la langue à placer le mot à accentuer sous l'accent final, et qui, d'autre part, rend la place initiale tellement faible, que cette faiblesse force presque la langue à renforcer le mot interrogatif, lorsque celui-ci se trouve au début de la phrase. » (pp. 326-7)

De Boer conteste l'explication de Foulet par la « chasse à l'inversion » en rappelant à juste titre « qu'après *qui* sujet il n'y avait aucune inversion à chasser ».

3. Les formes « renforcées » en *Qu'est -ce que/i*, *Qui est-ce que/i*

3.1. En français moderne : établissement de la terminologie

Sans me préoccuper pour l'instant de la valeur d'emphase de ce type d'interrogative, je reprendrai les analyses faites sur le français contemporain par Blanche-Benveniste (1999, 2001). Ces analyses ont été également développées auparavant par d'autres : Moreau (1971), et sont désormais intégrées dans les grammaires du français contemporain : Le Goffic (1993, § 360), Riegel (1994, p. 397). Elles me serviront de point d'ancrage pour l'étude de l'ancien et du moyen français.

En français moderne, l'interrogation sur le sujet [+hum] se fait par le pronom interrogatif *qui*, mais l'interrogation du sujet [-hum] ne peut se faire par les pronoms *que* ou *quoi* avant le verbe :

Les interrogatives en 'qui/qu'est-ce qui/que'

qui parle ?
*que bouge ? / *quoi bouge

Pour interroger sur un sujet [-hum], il faut employer⁷ la forme renforcée supplétive en *qu'est-ce qui* ? :

qu'est ce qui bouge ?

La forme renforcée *qui est-ce qui* est employée également pour interroger sur du sujet [+hum], mais dans ce cas, c'est une variante et non une forme supplétive :

qui est-ce qui bouge ?
qui est-ce qui parle ?

Pour le complément, le pronom *que* permet d'interroger sur du [-hum] :

que veux-tu ?
que penses-tu ?

La forme renforcée *qu'est-ce que* permet d'avoir le sujet antéposé, la variante ici est liée à l'ordre des mots :

qu'est-ce que tu veux ?
qu'est-ce que tu penses ?

Toujours pour le complément, le pronom *qui* permet d'interroger sur du [+hum] :

qui voit-il ?
à qui parle-t-il ?
de qui parle-t-il ?

La variante en *est-ce* est également possible :

⁷ Voir aussi Riegel et Le Goffic : « Elle sert aussi à formuler une interrogation avec des structures particulières, notamment quand la question porte sur un sujet non-animé, ce qui est impossible avec *que* seul : *qu'est-ce qui se passe ? / * que se passe.* » (Riegel, p. 397).
« Le fait marquant est ici que *que* ne peut pas s'employer comme sujet (...), et qu'on est contraint de recourir à un tour supplétif périphrastique *qu'est-ce qui ne va pas ?* » (Le Goffic, § 360).

qui est-ce qu'il voit ?
à *qui est-ce* qu'il parle ?
de *qui est-ce* qu'il parle ?

Les voyelles *i/e* à la finale du relatif (le deuxième mot Q) marquent respectivement la fonction sujet et non-sujet.

3.2. En ancien français : 1100-1350

3.2.1. Interrogation sur le sujet

En ancien français, l'interrogation sur le sujet [+hum] se fait avec le pronom *qui* :

qui vos a fet damage ? (Louis 2421, Jensen, § 486 ; milieu du 12^{ème})

La forme renforcée *qui est-ce qui* est également attestée :

« *Ki est ço* ki si feitement
Me tolt le dormir en mun lit ? (Ipomédon, p. 461 ca.1180)

ki est ce qui si bien m'avoie ? (Garçon et aveugle 22, Jensen, § 486 ; 13^{ème})

Le renforcement peut également se faire avec le démonstratif *cil*. Blanc (1977, p. 40) cite les exemples suivants :

qui fust cil qui les veist ? (Berinus 135 ; ca. 1350)
qui sont cil qui virent que (...) (Yst. m. mar. 13)

Le pronom *qui* peut également être renforcé par un deuxième *qui*, sans que ce renforcement passe par le *ce* :

qui est qui se demante ci ? (Yvain ; ca. 1177)
Et qui est qui le pourroit prendre ? (Renart IX, 1608, Foulet, p. 252)

C'est le seul cas où le renforcement peut fonctionner sans le *ce* : on n'a pas d'attestation du pronom *que* complément ou sujet [-hum] ou du pronom *qui* complément [+hum] renforcés sans le *ce*. Les formes **que est que*, **que est qui*, **qui est que* ne sont pas attestées.

Il se peut donc que pour le pronom *qui* [+hum] sujet, on ait là les "véritables" formes renforcées.

En fonction sujet, le pronom *que* est contraint en ancien français. D'après Moignet (1973, p. 170) il peut interroger sur du sujet [-hum], mais cette interrogation est marquée comme dialectale (anglo-normand) :

Les interrogatives en 'qui/qu'est-ce qui/que'

que est a tei ? (Psautier Cambridge, Moignet, p. 170)

Il semble donc que ce soit un usage marginal. La forme *qu'est ce* supplétive en français moderne, et en ancien français est également attestée, mais elle est rare :

qu'est ce qui si m'a alegié de toute ma grant maladie ? (Boron 1686, Jensen, § 486 ; début 13^{ème})

Kunstmann (1990, p. 93) n'en note pas dans son corpus :

« Quant à *qu'est-ce qui*, seule façon d'interroger sur un sujet non animé en français moderne, L. Foulet en note le succès au 15^{ème} siècle mais nous n'en avons pas rencontré d'exemples en ancien français ».

3.2.2. Interrogation sur le complément

Le pronom *qui* interroge sur le complément [+hum] :

Por les sainz Dieu, *qui* voi ge la ? (Renart 5616, Moignet, p. 170)

Je n'ai pas d'attestation de la forme renforcée correspondante dans mon corpus, Schulze (1888, § 117) cite :

Qui est ce que vos demandez ? (Mir ND XXX, 1489 ; fin 14^{ème})

mais cet exemple est plus tardif : de la fin du 14^{ème} siècle. *Ce* est peut-être analysable en ancien français comme un pronom " neutre " dans ce cas, il ne peut être congruent avec *qui*.

Comme pour l'interrogation sur le sujet, le démonstratif *cil* peut apparaître ; dans les exemples suivants des QLR, le relatif objet prend la forme *ki*, la marque fonctionnelle [e] pour ce qui est non-sujet n'apparaît pas.

ki est cil ki tu enchalces, sire reis d'Israel, ki est il ? (QLR 95 ; ca. 1150)

ki est cil ki il a rampodned et vers qui il ad mal parled ? (QLR 414 ; ca. 1150)

Le pronom *que* interroge sur du complément [-hum] soit sous la forme moderne avec expression et postposition du sujet, et cela dès le 12^{ème} siècle :

« *Que* vols tu ? » (QLR 4, 2 ; ca. 1150)

« *Que* dient cestes genz ki sunt ci venuz ? » (QLR 4, 46 ; ca. 1150)

soit sous forme disparue actuellement, avec omission du sujet :

« *Ke* vols que jo te face ? » (QLR 4, 7 ; ca. 1150)

Magali Rouquier

ou avec le sujet antéposé au verbe :

Que vos direz ? (RRoseMeung 12691 ; ca. 1270)

On a des insertions avec le verbe impersonnel :

Que vos sanble ? (Cligés 6224, Jensen, § 486 ; ca. 1176)
« Chiers cousins, *que* vous semble de ceste gent ? » (Moree 900 ; ca. 1320)

Les sujets lexicaux peuvent se trouver à gauche du pronom sans reprise pronominale comme ce serait le cas actuellement :

Et ta mere, *que* pourra dire ? (Thebes 6119 ; ca. 1150)

Les sujets pronominaux *vos*, *je* peuvent apparaître dans cette position :

« Et vos, *que* feroiz ? (MArtu 193 ; ca. 1230)
ge q'en puis ? (Bérout 4437 ; ca. 1180)

Le lexique verbal dans ces interrogatives où le sujet lexical et pronominal est antéposé semble restreint à *dire*, *faire*, *pouvoir*.

Le pronom renforcé *qu'est ce que* est également attesté :

Quex sunt ti dit ? *Qu'est ce* que tu as ici dit ? (RRoseMeung 11496 ; ca. 1270)

Ce pronom renforcé est également attesté dans les QLR, avec la forme longue *iço* du démonstratif :

Que est iço que est avenud a Saul ? (QLR ; ca. 1150)

106

ou encore dans la *Charrette* de Chrétien de Troyes :

« Dex, fet il, *qu'est ice* que j'oi ? (Charrette 6551 ; ca. 1177)

Les formes graphiques *ice*, *iço* montrent que ce est encore tonique à cette période. Dans les exemples qu'on a vus jusqu'à présent, les voyelles *i/e* à la finale du relatif marquent la fonction sujet et non-sujet comme en français moderne.

3.2.3. Tableaux récapitulatifs

Les tableaux ci-dessous⁸ récapitulent les différentes formes rencontrées en ancien français, sont soulignées en gras les formes disparues.

sujet sans renforcement :

sujet	pronom interrogatif	verbe
[+ hum]	qui	vos a fet ce damage ?
[- hum]	que	est a tei ? (dialectal anglo-normand, avec le verbe estre)

sujet avec « renforcement » :

sujet	pronom interrogatif	« renforcement »	relatif	verbe
[+hum]	ki	est ce	qui	si bien m'avoie ?
[-hum]	qu'	est ce	qui	si m'a alegié de ma maladie ?

complément sans renforcement :

complément	sujet place 1	pronom interrogatif	sujet place 2	verbe	sujet place 3
[+hum]		qui		voi	ge la ?
[- hum]		que		cuides	tu faire ?
[- hum]		que		ad fait ?	∅
[- hum]		que	vos	volez ?	
[- hum]	et vous,	que		ferés ?	

complément avec « renforcement » :

complément	pronom interrogatif	« renforcement »	relatif	sujet	verbe
[+ hum]	qui	est ce	que	vous	demandez ? ⁹
[- hum]	qu'	est ce	que	tu	as ici dit ?

⁸ Ces tableaux sont repris de Blanche-Benveniste (1999) et aménagés.

⁹ Comme je l'ai dit précédemment, c'est la seule attestation dont je dispose actuellement.

Commentaire

Les formes avec omission du sujet *que ad fait ?* ou bien avec le sujet antéposé au verbe *que vos volez ?* ont disparu. L'interrogation sur le sujet [-hum] du type * *que bouge* n'est pas attestée, sinon marginalement avec *être* d'après Moignet. Mais ce qui pose problème, c'est que la forme supplétive *qu'est-ce qui* ne semble pas assurer son rôle, du fait du nombre plus que faible d'exemples.

Foulet (1921) souligne que le *que* pronom seul en français moderne ne peut être interrogatif sujet¹⁰. Il est toujours complément « peut-être depuis des siècles » (p. 290). Ce *que* pronom selon Foulet n'est interrogatif que dans le cas où suit une relative sujet en *qui* :

« Nous ne disons pas que vous a fait mal mais qu'est ce qui vous a fait mal »
(ibid., p. 291)

L'emploi de *qu'est-ce qui* ne se limiterait pas seulement à cet usage, ce serait également (ibid., pp. 300-301) une forme qui aurait succédé à l'emploi d'un *qui* « neutre » :

Alixandres garde s'an prist
Et li prie, s'il fet a dire,
Que li die qui la fet rire (Cligés 1572 ; ca. 1176)

la forme *qui la fet rire* devrait donc être comprise comme *ce qui, qu'est ce qui*¹¹. Kunstmann (1991, p. 22) en cite quelques exemples, en soulignant toutefois qu'il s'agit « d'une minorité d'exemples où le pronom *qui*, dans une question directe ou indirecte, ne représente pas un être à proprement parler, mais plutôt une force agissante ». Je reprends quelques-uns de ses exemples :

¹⁰ Pour *que* régime, « par suite de l'usure phonétique de *que*, il faut toujours dire *que fait votre ami (...)* Mais si c'est le verbe ou le régime ou les deux ensemble, qui prolongent la phrase, les difficultés vont commencer. » (Foulet, p. 303). La phrase de Racine citée par Foulet : « *Et qu'est ce que les romans et les comédies peuvent avoir de commun avec le jansénisme ?* » éviterait la « gaucherie » de : *Que peuvent avoir de commun avec le jansénisme les romans et les comédies ? Que peuvent avoir de commun avec le jansénisme les romans ?*

¹¹ On trouve la même analyse chez Moignet (1973, p. 157) : « *Qui*, sans antécédent exprimé, peut être sujet neutre (« ce qui ») dans une relative ayant fonction d'objet d'un verbe régissant : *Or voi je bien qui vos a destorné a garir tant longuement*, (Tristan pr. 315, 2) ainsi que dans les relatives en fonction d'apposition : *Uns vavasors endementiers Entra laiens, qui molt lor nut, Qui monseignor Gauvain conut, Si les trova entrebaisant* (Perceval 5832) ».

Les interrogatives en 'qui/qu'est-ce qui/que'

si dist : « Fille, qui vos comande
venir clamer as chevaliers ? » (Perceval 5318 ; ca. 1180)

Et savez qui moult l'abeli (Dole 4533 ; ca. 1210)

La forme *qu'est ce qui* illustrée par Foulet avec un exemple datant de la fin du 15^{ème} siècle :

Et me cuidés faire paistre ?
Qu'esse qui vous maine en cest estre ? (Farce joyeuse des Galans et du Monde,
Recueil général des Sotties)

serait donc l'équivalent de la forme d'un pronom neutre *qui* de l'ancien français. Pour Foulet, chronologiquement, on aurait donc pour la forme *qu'est-ce qui* les étapes suivantes : un *que* sujet rapidement disparu, « remplacé » par un *qui* « neutre » également disparu aujourd'hui et « remplacé » par la forme *qu'est-ce qui*. L'usage d'un *qui*¹² neutre serait encore attesté au 17^{ème} :

Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage (La Fontaine, F., I, 10 ; Fournier, § 298)

Qui fait l'oiseau ? C'est le plumage. (F., II, 5 ; Fournier, § 298)

Il est difficile d'établir une diachronie des « formes renforcées » à l'intérieur de la « tranche » ancien français, aussi les dates proposées ci-dessous ne doivent être prises qu'avec prudence :

sujet	pronom interrogatif	« renforcement »	relatif	date
[+ hum]	qui	est ce	qui	fin 12 ^{ème}
[- hum]	que	est ce	qui	début 13 ^{ème}

complément	pronom interrogatif	« renforcement »	relatif	date
[+ hum]	qui	est ce	que	2 ^{ème} moitié du 14 ^{ème}
[- hum]	que	est ce	que	2 ^{ème} moitié du 12 ^{ème}

¹² N. Fournier parle d'un *qui* en fonction sujet interrogeant sur du [-hum].

3.2.4. La forme qu'est-ce suivie de que : les verbes recteurs

Bizarrement, la forme *qu'est-ce que*, qui n'est qu'une variante de l'interrogative sur un complément [-hum] est la plus attestée. Elle est aussi la forme la plus ancienne. Mais elle semble fortement contrainte lexicalement : le verbe employé est *dire* majoritairement, on trouve également *demander*, *avenir*, *otroïier*, *porter*.

Les insertions sont possibles dans l'interrogative, on trouve l'adverbe *ore* dans *ce que est ore que vos dites ?* (Renart 2080). Le corpus de Blanc (1977, p. 43) donne d'autres exemples avec des insertions des adverbes *la*, *chi*, *ore*, ou bien du terme nominal *sire* ou encore avec une variation temporelle :

qu'est çou sire que vous dites ? (J. Yst.m. mar. p. 66, Blanc, p. 43)
k'est che la ke je voi ? (Feuillée 766, Blanc, p. 43 ; ca. 1280)
k'est che chi ki me lieve ? (Feuillée 228, Blanc, p. 43 ; ca. 1280)
que fu ce ore qui m'adesa ? (Cleomades 4600, Blanc, p. 43 ; ca. 1285)

Les variations observées ainsi que le faible nombre de verbes attestés tendraient à montrer que la séquence *que est ce* n'est pas encore grammaticalisée en ancien français.

3.2.5. Que est ce que, que ce est que, ce que est que : ordres et fonctions

En français moderne, *qu'est-ce que tu dis* est composé d'un premier *que* pronom complément [-hum], *est-ce* est un renforcement dans lequel le verbe *être* n'est pas valenciel : il n'y a pas de variation de temps et de personne. Le deuxième *que* est un relatif dans lequel [e] marque la fonction complément, [i] la fonction sujet. *Qu'est-ce qui bouge ?* est analysé comme une forme supplétive de **que bouge ?* La forme *qu'est-ce que tu dis ?* est une variante renforcée de la forme simple *que dis-tu ?*

Une analyse en fonctions donnerait donc :

<i>qu'</i> cpt [-hum] de <i>voir</i>	<i>est-ce</i> renforcement	<i>que</i> relatif	<i>tu vois ?</i> verbe recteur
<i>qu'</i> sujet [-hum] de <i>soulager</i>	<i>est-ce</i> renforcement	<i>qui</i> relatif	<i>m'a soulagé ?</i> verbe recteur
<i>qui</i> cpt [-hum] de <i>voir</i>	<i>est-ce</i> renforcement	<i>que</i> relatif	<i>tu vois ?</i> verbe recteur

Les interrogatives en 'qui/qu'est-ce qui/que'

<i>qui</i>	<i>est-ce</i>	<i>qui</i>	<i>te voit ?</i>
sujet [+hum]	renforcement	relatif	verbe recteur
de <i>voir</i>			

L'ancien français utilise la forme *que est ce*, cette forme apparaît dans l'interrogative directe :

Coment ? dame, fet il ; *que est ce* ? (MArtu 90 ; ca. 1230)
" *Que est ce*, Lyonel ? (Queste 191 ; ca. 1220)

Pour le pronom *que*, l'ancien français utilise également la forme *que ce est que*. On trouve cette forme dans les interrogatives directes :

que ce est que vos dites ? (Queste 276 ; ca. 1220)
Dist Gaselins : Oncles, *que ce sera* ? (Mitth. 13, 23, Tobler VB, p. 67)
Renart, fait il, *que ce puet estre* ? (Renart 9125, Tobler VB, p. 67)
et *ke ce fu ore* ke mon salu ne me rendistes (...) ? (Ch. II. esp. 2792, Tobler VB, p. 67 ; 1^{er} tiers du 13^{ème})

que ce est que se trouve également dans les interrogatives indirectes :

et savez vos *que ce est que* vos m'avez otroié ? (MArtu 14. 13 ; ca. 1230)

On observe des variations dans l'emploi des temps : le futur et le passé simple sont employés ; l'emploi du modal *pooir*, et également une insertion de l'adverbe *ore*. Ces caractéristiques semblent montrer que la forme *que c'est* n'est pas grammaticalisée.

La forme *que ce est que* est concurrente de la forme *que est ce que* :

que est ce que vos dites ? (Queste 72 ; ca. 1220)

Jensen (1990, § 486) observe que l'ordre *que ce est que* se trouve dans l'interrogation indirecte, alors que *qu'est ce que* n'y est pas : * *et savez vos qu'est ce que vos m'avez otroié ?* Mon dépouillement confirme cette observation. Si c'est le cas, on aurait la répartition suivante : une forme *que ce est que* dans l'interrogative directe et indirecte et une forme *qu'est ce que* dans l'interrogative directe.

Que c'est que est encore attesté au 17^{ème} siècle, et Vaugelas signale un changement diachronique : le passage de *que c'est que* à *ce que c'est que* :

On ne dit plus gueres maintenant *que c'est*, comme l'on disoit autrefois. On dit, *ce que c'est*, par exemple, M. de Malherbe dit, *il n'y a point de loy qui nous apprenne que c'est que l'ingratitude*. Aujourd'hui l'on dit, *qui nous apprenne ce que c'est que*, etc. (Remarques, p. 173)

Magali Rouquier

Dans ce système des formes en *qu'est ce que*, on peut faire l'hypothèse que la forme *que ce est que* est une « versation » de *qu'est ce que*.

Avec le pronom interrogatif *qui* sujet ou complément [+ hum] *qui est ce qui* ; *qui est ce que* on peut faire correspondre la séquence *qui c'est qui* et *qui c'est que* ; je cite les occurrences de Kunstmann et Schulze, pour ma part je n'en ai pas trouvé dans mon corpus. Ces occurrences apparaissent en interrogation indirecte¹³ :

si li demande ki ce est ki gist en la litiere (Lancelot 13. 2., Kunstmann, p. 90)

Or nous moustrez a plain, Tibert

Qui c'est que nous morir ferons (Mir ND XXXI, 709, Schulze, § 117 ; fin 14^{ème})

Aucun exemple n'est donné en interrogation directe.

La séquence *que c'est qui* « versation » de *que est ce qui* n'est pas attestée, mais il peut s'agir d'un hasard du corpus.

La forme *que c'est* apparaît également seule, sans expansion verbale à droite :

« *Ke ch'est ?* me voles vous tuer ? » (Feuillée 392, Blanc, p. 47 ; ca. 1280)

« *que c'est*, sire, pourquoi voulez vous... ? » (Berinus p. 217, Blanc, p. 47 ; ca. 1350)

Ici la forme est concurrente de l'ordre inverse *que est ce ?* :

Coment ? dame, fet il ; *que est ce ?* (MArtu 90 ; ca. 1230)

« *Que est ce*, Lyonel ? (Queste 191 ; ca. 1220)

dans laquelle *que* est attribut et *ce* sujet.

112

Au 12^{ème} et au 13^{ème} siècle, *ce* peut également se placer à gauche du pronom interrogatif :

Íço que ert que nus li porterum ? (QLR 1,15 ; ca. 1150)

« *ce que* sera ? (Béroul 3925 ; ca. 1180)

« *ce que* puet estre ? (Béroul 2000 ; ca. 1180)

« Cuivers traîtres, *ce que* est ore que vos dites ? (Renart I 2080)

Ice que est que je di ore ? (Narcisse 567 ; ca. 1165)

¹³ Je reprends ici la terminologie traditionnelle, bien qu'elle soit discutable. Il vaudrait sans doute mieux parler de construction verbale régie. Les occurrences citées ici le sont sous l'appellation « interrogation indirecte » par les auteurs ou dans leur classement des phrases interrogatives.

Les interrogatives en 'qui/qu'est-ce qui/que'

Il y a peu d'exemples de ce type, on peut remarquer toutefois que *ce* ne peut se trouver à la fois antéposé au pronom interrogatif *que* et antéposé au relatif. Autrement dit, il ne semble pas qu'il y ait de séquence de type *ice que est ce que je di ?*

Que est ce que tu dis ? se distingue des autres formes renforcées par le fait qu'on peut rapprocher cette forme de *ce que est que tu dis ?* et de *que ce est que tu dis ?* Cette « faculté » pour *ce* de se « promener » le long de la chaîne syntagmatique n'est pas observable pour les autres formes renforcées ; on n'a pas :

- * ce qui est qui m'avoie ?
- * ce qui est que vous demandez ?
- * ce que est qui m'a alegié de ma maladie ?

Le pronom interrogatif *qui* sujet ne peut être congruent à un *ce* tonique.

3.3. En moyen français : 1350-1500

3.3.1. Interrogation sur le sujet

Le pronom *qui* interroge sur le sujet :

Qui grongne ? (Sottie des sots, p. 263 ca. 1480, source : DMF)

Le pronom *qui* renforcé est également employé pour interroger sur du sujet [+hum] :

Qui esse qui m'en blamera ? (Charles d'Orleans, Ballades p. 177, cxv, ca. 1415 ; source : DMF)

Et qui esse qui nous demande ? (Sottie des sots triumpans, p. 34, ca. 1475 ; source : DMF)

Il n'y a pas de pronom *que* seul pour l'interrogation du sujet [-hum], mais la forme renforcée *qu'esse qui* :

Les play(e)s Dieu, qu'esse qui s'ataque
A men coul ? (La Farce de maitre Pathelin, p. 130, ca. 1456 ; source : DMF)

3.3.2. Interrogation sur le complément

Le pronom *qui* interroge sur le complément [+ hum]:

Mais qui cuidés vous que je soye ? (La Farce de Maitre Pathelin, p. 184 ca. 1456 ; source : DMF)

Magali Rouquier

la forme renforcée *qui est ce que* est également attestée comme variante :

Qui est ce que vous demandez ? (Miracle d'un Prevost, p. 261, ca. 1352 ;
source : DMF)

Le pronom interrogatif *que* seul interroge sur le complément [-hum] :

Or ça, ça, que dist la bourgeoise ? (Dialogue de beaucoup voir et joyeux
soudain, p. 18, ca. 1480 ; source : DMF)

le sujet peut être antéposé au pronom interrogatif sans qu'il y ait une reprise
pronominale :

Et la bourgeoise que disoit ? (Dialogue de beaucoup voir et joyeux soudain, p.
18, ca. 1480 ; source : DMF)

Comme en ancien français, le sujet dans l'interrogative avec le pronom *que*
seul, peut être omis, Je cite un exemple de Kaiser (1980 : 50):

Mais que jouons sur l'eschaffault ? (Trepperel-Sotties 12 : 19, 262)

En revanche, je n'ai pas d'attestation d'un sujet inséré entre le pronom
interrogatif et le verbe. Kaiser (p. 52) cite des exemples d'insertions avec des
verbes impersonnels mais pas ailleurs, et ce sont des insertions de
complément et non de sujet :

Que vous en chault qui ce fera ? (Pathelin 84, 5)

La forme du pronom renforcé *qu'esse que* est attestée :

Qu'esse qu'il porte en ceste hotte ? (Sottie nouvelle a six personnages, p. 216,
ca. 1451, source : DMF)

Sotouart, qu'esse que tu masches
Entre tes dens, esse estront mort ? (Les Vigiles de Triboulet, p. 226, ca. 1480 ;
source : DMF)

On trouve avec la forme *qu'est ce que* des omissions du sujet :

« Dame, qu'est ce que dit avez ? (Guillaume de Machaut, Le Jugement du Roy
de Navarre, p. 167, ca. 1349 ; source : DMF)

ou des insertions :

« Et qu'est ce la, que venir voy ? (Christine de Pizan, Le Livre de Mutacion de
Fortune, T. 2, p. 323, ca. 1400 ; source : DMF)

Les interrogatives en 'qui/qu'est-ce qui/que'

On note encore une certaine variabilité dans les exemples.

3.3.3. Tableaux récapitulatifs

sujet sans renforcement :

sujet	pronom interrogatif	verbe
[+ hum]	qui	grongne ?
[- hum]		∅

sujet avec renforcement :

sujet	pronom interrogatif	« renforcement »	relatif	verbe
[+hum]	qui	esse	qui	m'an blamera ?
[-hum]	qu'	esse	qui	s'ataque a men coul ?

complément sans renforcement :

complément	sujet place 1	pronom interrogatif	sujet place 2	verbe	sujet place 3
[+hum]		qui		cuidés	vous que je soye ?
[-hum]		que		dictes	vous ?
[-hum]		que		diray ?	
[- hum]		?? que	vos	volez ?	
[-hum]	Et la bourgeoise	que		disoit ?	

115

complément avec renforcement :

complément	pronom interrogatif	« renforcement »	relatif	sujet	verbe
[+ hum]	qui	esse	que	vous	demandez ?
[- hum]	qu'	esse	que	tu	masches ?

Kaiser (1980) relève dans son corpus¹⁴ les trois formes renforcées suivantes : *qu'est ce que*, *qu'est ce qui*, *qui est qui* ; *qui est ce que* n'apparaît pas dans son corpus. Il y a 38 occurrences de *qu'est ce que* contre 287 occurrences de la forme non renforcée (type *que veux-tu*), 6 occurrences de la forme *qu'est ce qui* et aucune de la forme non renforcée où *que* serait sujet, 18 occurrences de *qui est ce qui* et 146 occurrences de la forme non renforcée avec *qui* sujet, et enfin 2 occurrences de *qui* complément et aucune de la forme renforcée correspondante. La totalité des formes renforcées *qui est ce*, *que est ce*, représente 2,7 % des interrogatives de son corpus.

3.3.4. Les graphies

Un des changements entre l'ancien français et le moyen français est celui de la forme graphique possible *esse*, qui agglutine le verbe et le démonstratif, cette forme graphique n'est pas attestée en ancien français. Cette agglutination graphique suggère une grammaticalisation de la séquence *est ce*. La forme longue *ice* du pronom qui pouvait être employée en ancien français, n'est pas attestée. On peut avoir également la forme *esse* suivie de *ce* : « *Et qu'esse ce qu'il dit, beau filz ?* » (*Jehan de Paris* 29). La forme *esse* semble attestée jusqu'à la première moitié du 16^{ème} siècle¹⁵.

Quand la formule *qu'est ce* apparaît avec un seul verbe, on peut avoir des graphies différentes, on trouve *qu'esse cy*, *qu'est ce ci*, *qu'est ceci* :

qu'esse cy ? (Charles d'Orléans, Rondeaux, p. 393, CLXXX, ca. 1443 ; source : DMF)

Et qu'est ce ci ? (Miracle d'un marchand et d'un larron, p. 100, XI, ca. 1349 ; source : DMF)

si dist a Maugiz : " Qu'est ceci ? (Berinus, T. 1, p. 304, ca. 1350 ; source : DMF)

Dans le premier énoncé, *cy* peut s'analyser comme un adverbe de lieu, *esse* constitue l'agglutination de *est ce*. Dans le deuxième énoncé, *ci* est sans doute l'adverbe de lieu et la formule *est ce* n'est pas agglutinée, *ce* est sujet. Dans le dernier énoncé, *ceci* peut s'analyser comme un démonstratif sujet de *être*.

3.3.5. La forme qu'est ce suivie de que : les verbes recteurs

On observe en moyen français, la diversification lexicale des verbes recteurs des formes *qu'est ce que*. Elle touche une quinzaine de verbes, parmi lesquels on trouve des verbes de « dire », et des verbes de perception :

¹⁴ Le corpus de Kaiser est constitué principalement de Farces. La période concernée va de 1450 à 1500. Il s'agit en réalité d'une synchronie.

¹⁵ D'après le dépouillement que j'ai effectué sur FRANTEXT.

Les interrogatives en 'qui/qu'est-ce qui/que'

babiller, conoistre, demander, dire, doner a humer, escrire, faire, flairer, oïr, maschier, penser, porter, querre, vouloir faire, voir venir, voloir, oïr crier.

3. 3. 6. Que ce est, ce que est en moyen français

La forme *que c'est que* est attestée en moyen français¹⁶, elle apparaît régie par des verbes comme *demander, dire, regarder, savoir* :

Sire, sire, pour Dieu mercy :

Regardez que c'est que vous dites. (Miracle d'un Prevost, p. 240, XIV, ca. 1352 ; source : DMF)

Je ne scé que c'est que vous dites. (Miracle de saint Lorens, p. 168, XXXVIII, ca. 1380 ; source : DMF)

La mobilité de *ce* se restreint : le *ce* antéposé au pronom *que* n'est pas attesté dans le corpus. Cette restriction de la mobilité de *ce* peut être interprétée comme un des signes de la grammaticalisation de la formule.

4. Bilan : analyse et réanalyse des fonctions

En ancien français, le *ce* est un élément mobile de l'interrogative. On a plusieurs formes graphiques (*ce, ice, iço*). On dispose de trois constructions, avec des insertions éventuelles :

<i>ce</i>	que		est		que	tu dis
	que	<i>ce</i>	est		[ore]	que tu dis
	que		est	<i>ce</i>	[ore]	que tu dis

La séquence *que ce est que tu dis* se trouve dans les interrogatives directes et indirectes, la forme *que est ce que tu dis* semble spécialisée dans les interrogatives directes. Le verbe recteur majoritaire est *dire*, les modaux peuvent apparaître dans la construction. On a des variations dans l'emploi des temps.

Avec un seul verbe, d'un point de vue fonctionnel, on a une possibilité d'analyse : *ce* est sujet, *que* est objet ou attribut :

sujet place 1	objet/attribut	sujet place 2	verbe	sujet place 3
	que		dis	tu
	que		est	<i>ce</i>
<i>ce</i>	que		est	
	que	<i>ce</i>	est	

¹⁶ La forme *qui c'est* est également attestée dans la rection du verbe *savoir*, c'est la seule occurrence dont je dispose, il est donc difficile de tirer une conclusion quelconque : *et savez vous Point de qui c'est ?* (Miracle de Theodore, p. 105, XVIII, ca. 1357, source : DMF).

Avec deux verbes, on a trois possibilités d'analyse :

- 1) *ce que est* que tu dis
- 2) *que ce est* que tu dis
- 3) *que est ce* que tu dis

Pour la formule (1), on a une seule analyse : *être* est recteur, *ce* est sujet de *est*, le pronom *que* est attribut de *est*, *que tu dis* est une relative branchée sur *ce* sujet. On a des insertions possibles entre le verbe *être* et la relative. La formule (1) ne dure pas, elle disparaît vers 1300.

La formule (2) est attestée en ancien français dans l'interrogative directe et indirecte. Elle continue en moyen français et au 16^{ème} siècle¹⁷ pour l'interrogative indirecte. On a une analyse : *être* est recteur, le pronom *que* est attribut de *est*, *ce* sujet de *est*, *que tu dis* est la relative sur *ce*. On a des insertions possibles entre le verbe *être* et la relative.

On peut proposer deux analyses pour la formule (3) en ancien français. Une analyse dans laquelle *est* est recteur, dans ce cas le pronom *que* est attribut de *est*, *ce* est sujet de *est*, *que tu dis* est la relative branchée sur *ce*. Il y a des insertions possibles du moins jusqu'en moyen français.

Dans une autre analyse *est* n'est pas recteur, le pronom *que* est complément de *dire*, *ce* n'est pas analysable : il fait partie de la formule [*est-ce*] qui peut se graphier *esse* en moyen français, *que* fait partie de la séquence [*est ce*] non analysable, *dire* est recteur. Cette formule cesse d'être avec des futurs ou des modaux, il n'y a plus d'insertion possible.

Pour l'ancien français, Moignet (1973 : 173) retient la solution de l'attribut. Dans les interrogatives qu'il cite :

Ha ! sire, fet Morgue, que est ce que vos dites et que est ce que vos me demandez ? (MARTu 52, 21 ; ca. 1230)

Ki est ce qui si bien m'avoie ? (Garçon et av. 22 ; 13^{ème})

Ce que est ore que vos dites ? (Renart 2076)

Et savez vos que ce est que vos m'avez otroié ? (MARTu 14, 12 ; ca. 1230)

« *ce* figure comme sujet de *est* et le pronom interrogatif est attribut ».

En moyen français, [*est ce*] peut se graphier [*esse*]. Cette forme agglutine le verbe et *ce*. Cette graphie [*esse*] – non attestée en ancien français – constitue un argument pour un *ce* non analysable.

¹⁷ Je sçay que c'est qu'ils sçavent faire ; (Baif, Le Brave p. 74, 1573, source : FRANTEXT).

Les interrogatives en 'qui/qu'est-ce qui/que'

La mobilité de *ce* se restreint en moyen français, ne sont plus attestées que deux constructions dans le corpus, on a des insertions possibles, et le sujet peut être omis :

qu'		est	<i>ce</i>		que	tu	dis
	que	<i>ce</i>	est		que	tu	dis
	que		est	<i>ce</i> [la]	que	tu / ø	dis

La séquence *que ce est que tu dis* ne se trouve plus que dans les interrogatives indirectes.

Cette réduction des emplois permet de faire l'hypothèse qu'on assiste à un début de grammaticalisation de la forme. On observe également une diversification des verbes recteurs.

Au 17^{ème}, on a deux formes, *ce* est mobile, mais dans ce cas-là, il doit figurer à gauche et à droite du pronom *que*, et la forme apparaît en interrogative indirecte :

		qu'		est	<i>ce</i>	que tu dis
[verbe recteur]	<i>ce</i>	que	<i>c'</i>	est		que tu dis

Mais le premier *ce* dans la séquence *ce que* n'a sans doute pas le même statut qu'en ancien français. On a sans doute une contrainte due au pronom interrogatif *que* : dans l'interrogative directe, le sujet est obligatoirement postposé au verbe et ne peut être inséré entre le pronom interrogatif *que* et le verbe. La forme ne peut donc apparaître dans l'interrogative indirecte où le sujet ne peut être postposé. *Ce que* jouerait comme une forme supplétive du pronom interrogatif.

Je ferai l'hypothèse que tant qu'on a un *ce* qui se trouve dans trois places différentes, les formes *que est ce* ne peuvent être analysées comme des formes supplétives des formes simples de l'interrogation. Par ailleurs, la « fixation » de *ce* dans une seule place s'accompagne sans doute d'une réanalyse des fonctions telle qu'elle a été exposée.

Références bibliographiques

- Blanc, F. (1977), *L'interrogation en ancien français*, Mémoire de Maîtrise dactylographié, Université de Provence.
- Blanche-Benveniste, C. (1999), « Morphological and syntactical complexity in French interrogatives predicates », in L. Mereu (ed), *Boundaries of Morphology and Syntax*, John Benjamins, pp. 159-174.
- Blanche-Benveniste, C. (2001), « Plusieurs formes d'interrogation pour plusieurs sortes d'attributs », in *Studia Linguistica in honorem Lilianae Tasmowski*, Padova, Unipress, pp. 67-83.

- de Boer, C. (1926), « L'Evolution des formes de l'interrogation en français », in *Romania* LII, pp. 307-327.
- Buridant, C. (2000), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, SEDES.
- Foulet, L. (1919), *Petite Syntaxe de l'ancien français*, Paris, Champion, [Rééd. 1982].
- Foulet L., (1921), « Comment ont évolué les formes de l'interrogation », in *Romania* XLVII, pp. 243-348.
- Fournier, N. (1998), *Grammaire du français classique*, Paris, Belin.
- Le Goffic, P. (1993), *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Jensen, F. (1990), *Old French and Comparative Gallo-Romance Syntax*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag.
- Kaiser, E. (1980), *Strukturen der Frage im Französischen, Synchronische und diachronische Untersuchungen zur direkten Frage im Französischen des 15. Jahrhunderts (1450-1500)*, Gunter Narr Verlag Tübingen.
- Kunstmann, P. (1991), *Le Relatif-interrogatif en moyen français*, Genève, Droz.
- Marchello-Nizia, C. (1997), *La Langue française aux XIVème et au XVème siècles*, Paris, Nathan.
- Marchello-Nizia, C. (1999), *Le Français en diachronie*, Paris, Ophrys.
- Moreau, M.-L. (1971), *Trois aspects de la syntaxe de « c'est »*, Thèse dactylographiée, Université de Liège.
- Moignet, G. (1984), *Grammaire de l'ancien français*, Paris, Klincksieck, 2^{ème} édition.
- Rey-Debove, J. (1997), *Le Métalangage*, Paris, Le Robert ; éd. augmentée, A. Colin, coll. U.
- Riegel, M., Pellat, J.-C., & Rioul, R. (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, coll. Linguistique nouvelle.
- Schulze, A. (1888), *Der Altfranzösische direkte Fragesatz*, Leipzig.
- Skårup, P. (1975), *Les Premières Zones de la Proposition en Ancien Français, Essai de syntaxe de position*, Etudes Romanes de l'Université de Copenhague, Revue Romane 6, Akademisk Forlag.
- Tobler, A. (1902), *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, I, Leipzig.
- Togeby, K. (1974), *Précis historique de grammaire française*, Copenhague, Akademisk Forlag.